



Département de Seine-et-Marne

Canton de Nangis
COMMUNE DE NANGIS

DECISION DU MAIRE

N°2024/DST/142

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL –AMENDES DE POLICE – AIDE EN INVESTISSEMENT POUR
L’AMELIORATION DE LA SECURITE ROUTIERE**

Nolwenn LE BOUTER, Maire de la commune de Nangis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020/JUIL/049 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil municipal a décidé de déléguer à Madame le Maire, les attributions visées dans l’article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant la volonté du conseil départemental, de répartir le produit des amendes de police, dans le cadre de l’amélioration de la sécurité routière,

DECIDE

Article 1 : De solliciter une subvention pour la création du parking en stabilisé pour les emplacements stationnement pour véhicules électriques situés sur le parking du parc de la mairie rue des écoles.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Article 2 : Approuve les montants de l'opération pour la création du parking qui s'élève à 9 895,52 € HT.

Article 3 : Dit que le coût cumulé des travaux pris en compte est plafonné à 20 000 € HT (vingt mille euros hors taxes).

Article 4 : Dit que cette subvention sera versée au crédit du budget 2024 de la commune dans la section d'investissement.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, publiée sur le site internet de la ville pour une durée de 3 mois, à compter de la signature de ladite décision.

Article 4 : Copie de cet acte sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Provins,
- Madame la directrice du service financier,
- Madame la directrice du secrétariat général,
- Monsieur Le Directeur des Services Techniques,
- Monsieur Le receveur Municipal
- Le Conseil Départemental

Fait à Nangis, le 29 mars 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa
télétransmission en sous-préfecture
Le 05 AVR. 2024
Et de la transmission ou notification et
publication
Le 05 AVR. 2024

Le Maire

Nolwenn LE BOUTER



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours dans auprès du tribunal administratif de Melun dans le respect du délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024



LE 1^{ER} VICE-PRÉSIDENT

Dossier suivi par : Franck DELAFRANCE
Tél : 01 64 14 71 63
franck.delafrance@departement77.fr
Nos réf. : DGA/SDUS/MD/VC/D23-006073-DR

Madame Nolwenn LE BOUTIER
Maire de NANGIS
Hôtel de Ville
Hôtel de Ville
77370 NANGIS

OBJET : Programme 2024 de répartition du produit des amendes de police.

Meulun, le 11 DEC 2023

Madame la Maire, *Chère Nolwenn,*

Le Conseil départemental répartit annuellement le produit des amendes de police de l'année précédente, en faveur des communes ou groupements de communes de moins de 10 000 habitants qui réalisent des travaux d'amélioration de la sécurité routière.

Dans le cas où votre Commune souhaiterait s'engager dans ce type de travaux, conformément au programme défini par l'Assemblée départementale par délibérations du 28 avril 2017 et du 17 décembre 2020, vous voudrez bien trouver ci-joint le dossier de demande y afférent.

Je vous rappelle que votre Commune peut déposer deux demandes, au maximum et que le coût cumulé des travaux pris en compte est plafonné à 20 000 € H.T.

Pour que votre demande puisse être retenue dans le cadre de l'élaboration du programme 2024, le ou les deux dossiers complets devront être déposés avant le 31 mars 2024, à l'Agence Routière Départementale (ARD) dont dépend votre Commune.

Je vous prie de croire, Madame la Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Amis

Julien Lavenka
Julien LAVENKA
1^{er} Vice-président du département de l'aménagement du territoire, des routes, des politiques contractuelles et de l'agriculture

VILLE DE NANGIS	
14 DEC 2023	
Objet : A	Copié pour l'information
Objet : A	réponse
	FI P1 + N23

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

Notice explicative

Décrivez l'environnement général de la route (bourg, commerces, écoles...)

Le parking est situé à l'entrée de la commune de la mairie il est prévu par le règlement de zonage à l'hotel de ville au carrefour de la rue et à l'espace culturel de la ville

La voie concernée par les opérations est elle empruntée par :

Poids lourds de plus de 3,5t Bus Engins agricoles Transports exceptionnels

Autres

Problématique rencontrée (Vitesse, problème de traversée, visibilité...)

nécessité de matérialiser les emplacements réservés suite à l'installation des bornes de recharge

Description du projet

Suite à l'installation de stations de recharge pour véhicules électriques, la commune souhaite matérialiser ces places de stationnement par la pose en place de stabilisateurs avec des bordures béton

Autres aménagements complémentaires

Des études complémentaires ont-elles été réalisées entre l'aménagement envisagé et le panneau d'avis d'agglomération le plus proche : Oui Non

Des études complémentaires ont-elles été réalisées pour la création de parking, prise en compte des vélos : Oui Non

Des études complémentaires ont-elles été réalisées pour la création de parking, prise en compte des 2 roues motorisés : Oui Non

Des études complémentaires ont-elles été réalisées pour la mise en place de bornes de recharge (longueur du plateau, matériaux utilisés...) : Oui Non

Des études complémentaires ont-elles été réalisées pour la mise en place de bornes de recharge (longueur du plateau, matériaux utilisés...) : la borne en stabilis 6 m x la m pour la matérialisation de 4 places de stationnement

Accusé de réception en préfecture
077-2170327100204045-10-C024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception en préfecture : 05/04/2024

Textes de référence

Textes officiels

Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière

Code de la Route

Loi sur l'accessibilité

Loi sur l'Air et l'Énergie (LAURE)

Textes sur les ralentisseurs de type dos d'âne et trapézoïdal

Décret n° 94-447 du 27 mai 1994 relatif aux caractéristiques et aux conditions de réalisation des ralentisseurs de type dos d'âne ou de type trapézoïdal

Ouvrages

Guide sur les citrines et écluses

Guide sur le marquage de la chaussée en agglomération

Guide : les mini-giratoires, textes et recommandations

Guide des coussins et plots

Guide zone 30, méthodologie et recommandations

Les bus et leurs points d'arrêt accessibles à tous - Guide méthodologique

Recommandation pour les aménagements cyclables

Recommandation pour les itinéraires cyclables

Sites internet

www.cerema.fr

www.securiteroutiere.equipement.gouv.fr

IMPORTANT

Ce dossier devra être retourné complet à l'Agence Routière Départementale (ARD) du secteur concerné.

Tout dossier incomplet sera refusé.

Attention : certains aménagements réalisés sur votre département nécessitent une permission de voirie. Merci de vous rapprocher de l'Agence Routière Départementale (ARD) de votre secteur.



WIAME VRD

CENTRALES D'ENROBES - TRAVAUX ROUTIERS - ASSAINISSEMENT - GRANDS TRAVAUX

Devis

MAIRIE DE NANGIS
Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
77370 NANGIS
TVA : FR95217703271 SIREN : 217703271

Edité à : VAUX LE PENIL, le 27/11/2023
Suivi par : MOIGNEAU YANN
N° Devis : ED235649 170 Bis - Place électrique - Stabilisé
Références : Parking de la Mairie - Commune de Nangis

Poste	Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
I	PREPARATION - INSTALLATION - SECURITE	STD			
A	Installation de chantier et information - Protection des opérateurs et Signalisation de déviation - Protection du mobilier et des arbres	STD			
4	Forfait pour un chantier compris entre 8.000 et 15.000€	F	1,000	594,00 €	594,00 €
C	Réalisation de sondages	STD			
2	La réalisation d'un sondage sous chaussée quelque soit le revêtement	M3	4,000	216,00 €	864,00 €
II	DEMOLITION	STD			
A	Rabotage ou démolition à chaud ou à froid de tous types de revêtement y compris envoi en décharge	STD			
1	jusqu'à 0,05m d'épaisseur sur une surface comprise de 0 à 500m ²	M ²	72,000	3,46 €	249,12 €
3	entre 0,05m et 0,10m d'épaisseur sur une surface comprise de 0 à 500m ²	M ²	72,000	5,94 €	427,68 €
5	entre 0,10m et 0,20m d'épaisseur sur une surface comprise de 0 à 500m ²	M ²	72,000	6,05 €	435,60 €
B	Démolition de chaussée épaisseur 0.20 - 0.30m y compris envoi en décharge	STD			
1	Démolition mécanique de chaussée	M ²	72,000	14,04 €	1 010,88 €

PAGE N° 1 / 3

Siège Social : 15, rue du Hainault - ZAC du Hainault - Z.I. - 77260 Sept-Sorts
Tél. : 01 60 24 40 30 - Site : www.wiame-vrd.com
Agence : 76, rue de la Justice - Z.I. - 77000 Vaux-le-Pénil - Tél. : 01 64 83 07 80



GRAPPE WIAME

S.A.S. au capital de 1 500 000 € - RCS MEAUX B 842 645 504
Code APE : 4211Z
N° TVA Intracommunautaire : FR95217703271
Date de réception en préfecture : 05/04/2024
Date de transmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

L'amélioration
trace la route.

Code réservé au maître d'ouvrage compétent pour présenter la présente demande.

Montant HT de l'opération	Montant TTC de l'opération
9 895,52 €	11 874,69 €

Fait à Nanterre le 31 mars 2024

Signature :

Mme Neluem Le Bouler
Maire de Nanterre



Avis Agence Roulière Départementale (ARD)

Avis Sous-Direction des Usagers et de la Sécurité

ARD de :

- Avis favorable
- Avis favorable avec réserves
- Avis défavorable

Motivations des réserves et du refus :

Service de la Sécurité Routière

- Avis favorable
- Avis favorable avec réserves
- Avis défavorable

Motivations des réserves et du refus :

Date :
Visa

Date :
Visa

SEINE & MARNE
LE DÉPARTEMENT

Dossier amendes de police

(Conformément aux articles R.2334-10 à R.2334-12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nom de la commune :

Merci de remplir un dossier par route ou par aménagement

Type de route

- Route Départementale (N°.....)
- Voie Commune (N°.....)
- Autre

Nom de la rue : Rue des écoles

Nature de l'aménagement

- Etude et mise en œuvre de plan de circulation
- Création d'un parking
- Réalisation de parkings à vélos
- Marquage de bandes cyclables
- Mise en place d'une signalisation tricolore
- Mise en œuvre d'un revêtement spécifique en carotour ou en axe de chaussée (piste, enduit...)
- Installation et développement de marquage signalisation de police y compris lumineuse
- Plantation de notes (pour effet de parc)
- Stabilisation d'accotement pour cheminement
- Fourniture et pose de miroir
- Eclairage spécifique de traversée piétonne
- Aménagement provisoire ou expérimental
- Réalisation de bandes rugueuses
- Glisseries de sécurité
- Portails ou barrières de sécurité
- Réalisation ponctuelle de chicane ou d'écluse avec tor en dur
- Modification ponctuelle de courbe de chaussée
- Bordure
- Création trottoir
- Élargissement ponctuel de trottoir
- Création d'îlot
- Coussin Berlinck ou lyonnais
- Nombre de coussins :
- Porteau surélevé
- Rotuleuseur de type trapézoïdal
- Rotuleuseur de type dos d'âne
- Places de stationnement latérales (en épis, en bataille ou longitudinales)
- Autre...

Places à fournir permettant l'opération du projet

- Plan de situation
- Plan ou schéma coté de l'aménagement prévu (largeur de chaussée, largeur de trottoir hors obstacles, etc...)
- Devis estimatif détaillé (au facture)
- Photos
- Pour l'aménagement de trottoirs, un profil en travers ou tout document permettant d'apprécier les prescriptions légales d'accessibilité
- Pour un aménagement cyclable, un schéma de principe du maillage cyclable dans la Commune

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024



Poste	Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
D	Fourniture et mise en œuvre au moyen d'engin ou manuelle de terre	STD			
1	Terre végétale	M3	8,000	18,36 €	146,88 €
G	Fourniture et mise en œuvre au moyen d'engin de matériaux d'enrobage et de remblais	STD			
2	Fourniture et mise en œuvre de sable de rivière	M3	4,000	66,96 €	267,84 €

**Directeur Travaux
Yann MOIGNEAU**

Nota :

Nous vous alertons sur la possibilité d'apparition de trous entre le parking actuel et l'ouvrage crée.

Nous attirons votre attention également sur :
- Le mauvais placement des bornes électriques (possibilité de charger seulement 2 ou 3 véhicule si rallonge)
- La possibilité que le matériaux mis en place (sable stabilisé) soit souillé par des éléments extérieurs
- La délimitation du parking en bordure béton classique

Montant HT Final 9 895,52 €
TVA 20 % 1 979,10 €
Montant TTC 11 874,62 €



**WIAME VRD**

CENTRALES D'ENROBES - TRAVAUX ROUTIERS - ASSAINISSEMENT - GRANDS TRAVAUX

Poste	Désignation	Un	Quantité	Prix Unitaire	Montant HT
III	TERRASSEMENT	STD			
B	Terrassement de chaussée en terrain de toute nature pour mise à niveau du fond de forme y compris envoi en décharge	STD			
1	Terrassement mécanique sur chaussée	M3	27,000	39,42 €	1 064,34 €
2	Terrassement manuel sur chaussée	M3	2,000	48,80 €	97,20 €
D	Tri et évacuation des déblais en Centre Enfouissement Technique (C.E.T.).	STD			
3	Tri et évacuation des déblais en C.E.T. de classe 3	M3	29,000	11,34 €	328,86 €
VII	RESEAUX DIVERS	STD			
A	Réalisation de tranchée mécanique ou manuelle d'une profondeur conforme à la destination	STD			
4	Tranchée manuelle de 0,40m de largeur	M3	6,000	118,80 €	712,80 €
B	Fourniture et pose de fourreau aiguillé en tranchée ouverte	STD			
2	Fourniture et pose de fourreau type TPC dia. 63mm	ML	14,000	3,78 €	52,92 €
D	Fourniture et pose de grillage avertisseur adapté au réseau	STD			
1	Fourniture et pose de grillage avertisseur adapté au réseau	ML	14,000	0,70 €	9,80 €
IX	BORDURES	STD			
D	Fourniture et/ou pose de bordures et bordurettes de tous types, droites ou courbes	STD			
9	Fourniture et pose de bordure en béton type T1 en section courante droite de longueur 1,00m	ML	32,000	18,79 €	601,28 €
10	Fourniture et pose de bordure en béton type T2 en section courante droite de longueur 1,00m	ML	8,000	19,87 €	158,96 €
XII	TROTTOIRS	STD			
C	Fourniture et/ou mise en œuvre de stabilisé renforcé à 5% de ciment	STD			
4	Fourniture et mise en œuvre de stabilisé renforcé à 5% de ciment au-delà de 5m3	M3	8,000	156,60 €	1 252,80 €
XIV	MATERIAUX	STD			
A	Fourniture et pose de géotextile 400g/m²	STD			
2	Géotextile sur une surface supérieure à 30m²	M²	64,000	1,19 €	76,16 €
C	Fourniture et mise en œuvre au moyen d'engin ou manuelle de grave traitée aux liants hydrauliques	STD			
3	Fourniture et mise en œuvre de Grave traitée (ciment laitier) recyclée 0/20 ou 0/31,5 au-delà de 10m3	M3	22,000	70,20 €	1 544,40 €

Devis N° ED235649

PAGE N° 2 / 3

Siège Social : 15, rue du Hainault - ZAC du Hainault - Z.I. - 77260 Sept-Sorts
Tél. : 01 60 24 40 30 - Site : www.wiame-vrd.com
Agence : 76, rue de la Justice - Z.I. - 77000 Yaux-le-Pénil - Tél : 01 64 83 07 80



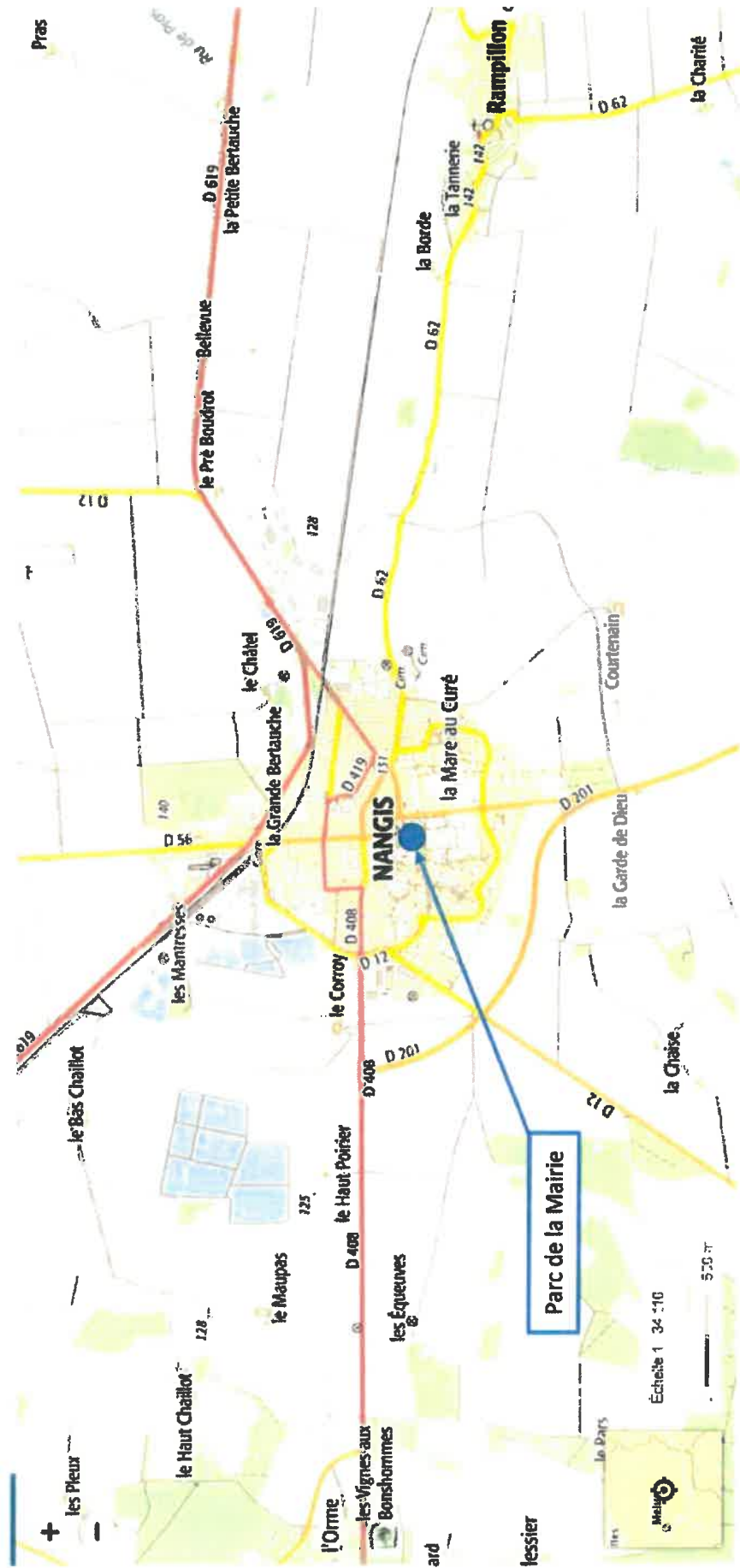
S.A.S. au capital de 1 500 000 € - RC MEAUX B 342 645 504
Code APE : 4211 Z
N° TVA Intracom : FR 73 342 645 504
Assise de révision en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de réimpression : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

L'ambition
TRAVAIL EN ROUTE.



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024

PLAN DE SITUATION – PARC DE LA MAIRIE



Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20240405-DEC-2024-142-AR
Date de télétransmission : 05/04/2024
Date de réception préfecture : 05/04/2024